

**COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2020
N° 65/2020**

L'AN DEUX MILLE VINGT LE VINGT-TROIS NOVEMBRE,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 10 novembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de spectacles Navarre, sous la Présidence de M. DIETRICH Francis, Maire.

PRESENTS : DIETRICH F., ABRAHAM-MOREL A., ARRAR P., BARET E., BOFFELI Y., CADORET S., CATTANI JL., CHABANY S., CHAUMONT L., DEUTSCH F., DOMINGUEZ F., DUCES E., GRENIER JM., MEDAVIT R., MILET F., MOLLARD N., PROCACCI T., RIOU M., SANCHEZ D., SELVE M., SERRAILLE J., VITINGER G

ABSENTE : DIBON C.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Fabrice DEUTSCH est nommé secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Dès le mois de mai 2019, la commune de Champ sur Drac avait fait le choix de se doter d'un règlement intérieur afin de préciser les modalités de fonctionnement des instances internes, alors que cela n'était pas obligatoire pour les communes de moins de 3500 habitants.

La loi engagement et proximité de décembre 2019 a abaissé ce seuil à 1000 habitants. La commune doit ainsi se doter d'un règlement intérieur, qui doit être approuvé dans les six mois suivant l'installation du conseil soit avant le 25 novembre 2020.

Certaines dispositions doivent obligatoirement y figurer s'agissant des communes de moins de 3500 habitants :

- Modalités de consultation des projets de contrat de service public
- Cadre dans lequel s'exercent les questions orales
- Modalités d'expression de la minorité dans le bulletin d'information municipal

D'autres thèmes peuvent être abordés dont par exemple :

- Dispositions relatives aux réunions du conseil municipal (préparation, déroulement, débats, retranscription...)
- Organisation et fonctionnement des autres instances
- Règles concernant l'expression politique

Monsieur le Maire soumet au vote le projet de règlement intérieur du conseil municipal.

LE CONSEIL, APRES AVOIR DELIBERE A LA MAJORITE PAR 18 VOIX POUR ET 4 VOIX CONTRE (F. DEUTSCH, J.M. GRENIER, N. MOLLARD, M. RIOU)

ADOPTÉ le règlement intérieur du Conseil municipal de la ville de Champ sur Drac.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jours, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

CHAMP sur DRAC le 24 novembre 2020.

Le Maire,
Francis DIETRICH



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de l'acte compte tenu de sa télétransmission en préfecture
et de sa publication ou notification

